

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5625**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'esplanade du lycée Saint Charles

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Touraine

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5625**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'esplanade du lycée Saint Charles**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Rillieux la Pape avait acquis des terrains en vue de les céder, à titre gratuit, à la Communauté urbaine, afin qu'elle réalise les travaux d'aménagement de l'esplanade devant le lycée Saint Charles.

L'aménagement est réalisé et l'espace est affecté à l'usage public.

Par conséquent, il est proposé de classer l'esplanade du lycée Saint Charles dans le domaine public de voirie communautaire.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce classement ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'esplanade du lycée Saint Charles à Rillieux la Pape.

Le classement sera effectif à la date de la signature de l'acte authentique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,